



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**Compte-rendu du conseil communautaire
du mercredi 25 avril 2012
à 17 heures
à St Maurice de Ventalon**

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert).

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire 28 mars 2012 :

Adopté à l'unanimité après quelques modifications.

Délibérations

- ✓ Adhésion au Syndicat Mixte A.G.E.D.I.
Il s'agit d'adhérer (cotisation + adhésion) à cet organisme créé par les collectivités de manière à bénéficier de ses logiciels de comptabilité ainsi que de formations à leur utilisation. Accord à l'unanimité.
- ✓ Dissolution du budget annexe logement social (logement Odier).
Cette opération étant terminée, ce budget n'a plus raison d'être. Dissolution votée à l'unanimité
- ✓ Affectation des résultats modifiée donnant suite à la dissolution du budget annexe.
Voté à l'unanimité.
- ✓ Délibération modificative donnant suite à la délibération d'affectation des résultats modifiée.
Voté à l'unanimité.
- ✓ Création d'un budget annexe logement social (logements de la Cure).
Voté à l'unanimité.
- ✓ Subvention à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert.
La subvention votée au budget 2012 a déjà été versée pour moitié. Il s'agit d'acter le reversement de la moitié de la somme que nous attribue le Pays des Cévennes (l'ensemble des communes membres ayant délibéré pour permettre à la Communauté de Communes de signer une convention avec le Pays des Cévennes) sur la base de la Taxe de Séjour 2010. Délibération votée à l'unanimité.

Certaines élus proposent que l'autre moitié soit retournée aux communes. Pas de décision prise pour l'instant.

Entretien du sentier de Rûnes.

Ce travail était effectué chaque année par Christian PLAGNES, mais celui-ci nous a fait savoir qu'il ne pourrait plus assurer cet entretien. Il est décidé de proposer ce travail à M. Mathieu BOUTET de Fraissinet de Lozère, pour un coût total d'environ 300,00 € annuels. Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité. Il autorise le président à signer la convention à cet effet. La convention est signée pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Convention ATESAT.

Cette convention avec les services de la DDT Lozère nous permettrait de bénéficier de l'aide de cette administration dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE de Masméjean. Ce qui permettrait de réduire considérablement le coût de l'opération. Coût annuel : 1.200,00 €. Le conseil communautaire délibère sur le principe et charge M. le Président de signer cette convention. Le groupe de pilotage (D. MATHIEU, J-P. ALLIER, J-P. VELAY, C. LECAT, M. RIOU, A. VENTURA), rencontrera les représentants de la DDT le jeudi 3 mai à 9h30 dans les locaux de la Communauté de Communes pour voir en détails les modalités d'intervention dans le cadre de ce projet. La convention ATESAT pourra servir pour d'autres aménagements.

GR70 chemin Stevenson.

Des travaux d'aménagement d'eaux de ruissellement (élargissement + drainage) doivent être réalisés sur ce chemin au hameau de Rieumal. Leur coût est d'environ 3.000,00 € H.T. Une subvention de 50% a été obtenue auprès du Conseil Général, mais celle demandée au PNC a été refusée (30%). Il est quand même décidé de faire réaliser les travaux indispensables à l'utilisation du chemin. Les autorisations aux propriétaires ont été demandées et ont été validées par écrit. Le conseil communautaire autorise le président à signer le devis.

Santé : composition d'un groupe de travail.

Ce groupe serait chargé de dresser un bilan de l'existant sur le territoire en matière de santé et de vérifier les différentes informations liées à la mise en place d'un nouveau fonctionnement local dans ce domaine. Il pourrait se composer d'élus, de professionnels de la santé des 2 pôles (Le Pont de Montvert et Le Collet de Dèze), ainsi que d'associations locales d'aides à la personne.

Une première réunion des intéressés (professionnels de santé + 1 à 2 élus / commune) est prévue le mercredi 27 juin à 14 h à la salle communale de Saint Fréal de Ventalon, avant le conseil communautaire de 17 heures.

Communes touristiques.

Chacune des 4 communes (Le Pont de Montvert étant déjà classé) se dit favorable à un classement en commune touristique. Reste à savoir si elles font cette démarche individuellement ou si la communauté peut s'en charger, le problème étant qu'il n'y a plus de continuité sur le territoire du fait du classement du Pont de Montvert déjà enregistré (Fraissinet de Lozère étant ainsi coupée des 3 autres communes). La question a été posée à la Préfecture. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Comptes-rendus réunions/commissions.

1/ Maison de Marie :

J-P. ALLIER fait le point sur ce dossier.

Le projet répond parfaitement au cahier des charges. Reste un problème d'accessibilité aux handicapés. Pour ce qui est de la partie atelier cet aménagement est prévu, mais pas pour le logement. Des discussions sont en cours avec « Lozère Développement » et l'architecte pour trouver des solutions qui satisfassent la contrainte d'accessibilité sans pour autant alourdir le coût de la construction, le but étant de proposer des loyers relativement bas aux entreprises.

Une entreprise du Gard, qui avait exercé auparavant dans le secteur, serait déjà intéressée.

Le devis estimatif s'élève à 265.000,00 € HT avec des prestations de qualité (ex : fenêtres bois-alu). L'emprunt est signé.

2/ Plan Régional Santé Environnement :

J-M. THOYER met à disposition de la C. de C., un document sur ce thème, recueilli lors de cette réunion.

3/ Comité de développement du Pays des Cévennes :

Il s'agit d'un bilan des actions mises en place dans différents domaines.

- Le SCOT.

- La Filière bois + bois énergie.

- Prise de position contre la recherche et l'extraction du gaz de schiste.

- Energies renouvelables. Pas de site éolien sur le territoire pour le moment. J-M. THOYER évoque la possibilité de mise en place, au niveau de la C. de C., d'une réflexion sur tous les problèmes liés à l'énergie et à l'évolution vers des énergies renouvelables. Il serait bon, par exemple, d'envisager la production d'eau chaude solaire pour la maison de Marie. Une étude sur l'utilisation de l'énergie solaire dans le cadre de l'extension du bâtiment ABPS à l'Espinas pourrait aussi être faite.

4/ Assemblée Générale de l'Office de Tourisme :

Il y avait cette année moins de personnes présentes et surtout moins d'hébergeurs.

Pas de grand changement. Le jeune embauché (Camille) semble convenir parfaitement au poste.

La perspective nouvelle est le classement de l'O.T. en 2^{ème} catégorie. Le site est bien répertorié (12.000 visites/an). On regrette par contre la baisse de fréquentation touristique. Des stratégies nouvelles sont recherchées pour allonger la saison touristique.

Points sur les projets en cours

- L'Espinas :

L'école de la pierre sèche a acquis un financement au titre de la DETR (Etat). Pour l'instant pas de réponse officielle de la préfecture. Un accord de principe a été obtenu lors du comité de programmation du GAL Cévennes (prochain comité de programmation du GAL en juillet – il serait souhaitable d'avoir obtenu les autres financements ci-dessous avant cette date). Financements demandés auprès de la Région (réunion en juin), du PNC (pas de date de commission), et du Conseil Général de la Lozère (pas de date non plus).

Epi de Mains souhaite ouvrir la restauration dès le mois de juillet et réfléchit aux aménagements nécessaires. Il faut réaliser un assainissement (toilettes sèches dans un premier temps) avec une étude sur une phyto-épuration collective. Le SPANC a été contacté à ce sujet. La C. de C. se positionne positivement sur le principe d'un assainissement mutualisé. Il faudra étudier les clés de répartition.

Pour ce qui est de l'eau potable, elle sera remontée par pompage à partir de Cabanis (travaux prévus en 2013 – Maîtrise d'ouvrage : mairie de St Andéol de Clerguemort). Pour ce qui est de la DFCL, la structure recevant du public, un bassin réserve d'incendie de 120 m³ est exigé. Dans le cadre du Plan de Massifs, il serait envisagé, en accord avec le PNC, de créer une réserve de 1.000 M³ à cet endroit, alimentée par impluvium. Coût environ 25.000,00 à 30.000,00 € avec 80% d'aide. Reste donc à trouver environ 6.000,00 €.

- Gendarmerie :

1/ Albert DOUCHY propose de vendre la bonne terre (environ 200 m³) provenant des fondations des futurs bâtiments. A étudier.

2/ Le dossier reste très complexe du fait que les subventions pour ce projet soient acquises par la C. de C. et non par la société HLM « Lozère Habitation ». Nous sommes donc obligés de payer les travaux pour les obtenir. Une nouvelle rencontre est prévue avec la société HLM pour clarifier notre relation et faire un avenant à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h40.